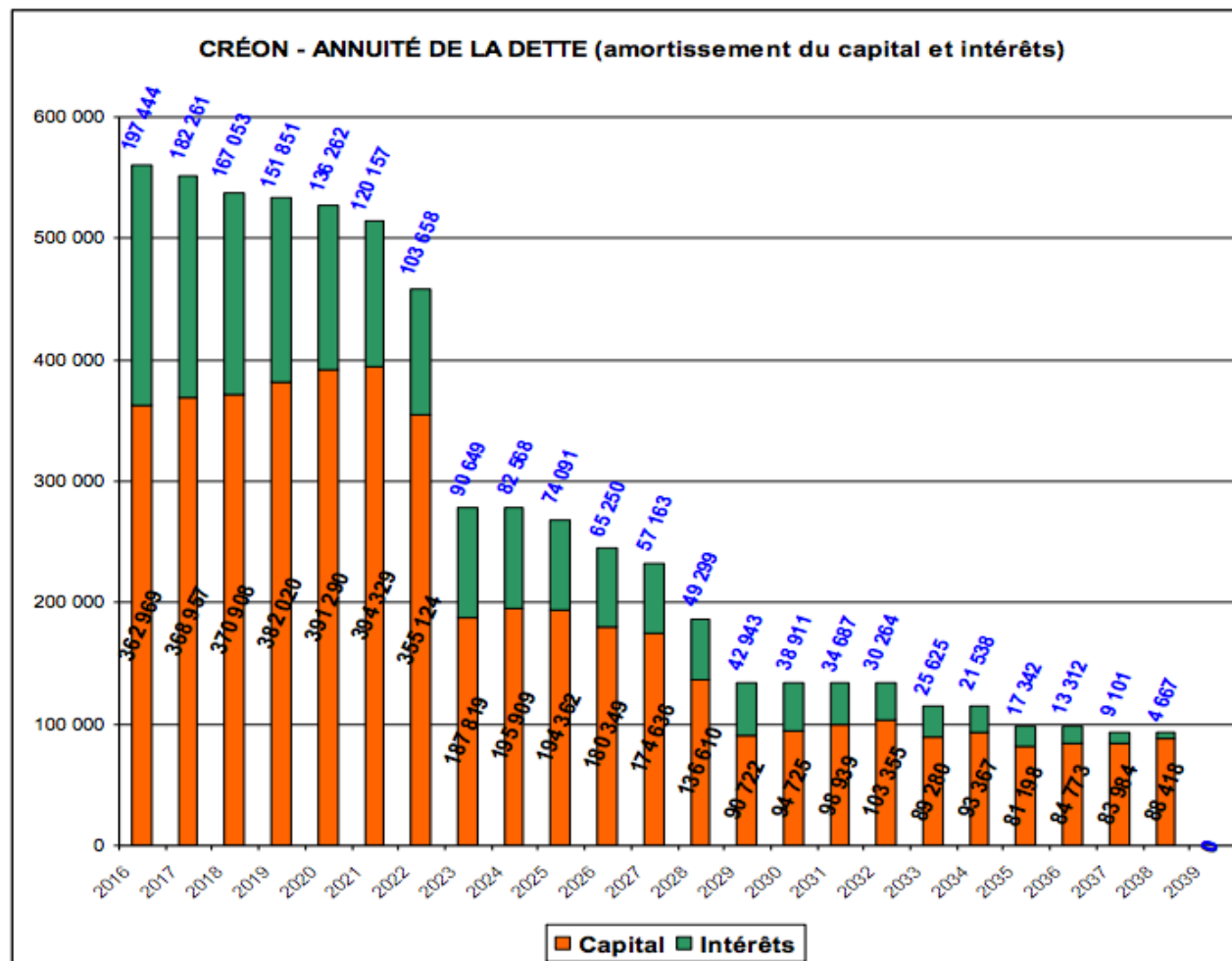


L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE DE CRÉON

	Annuité de la dette (capital + intérêts)
2016	560 413 €
2017	551 218 €
2018	537 961 €
2019	533 871 €
2020	527 552 €



Le capital de la dette est inscrit dans la section d'investissement.
Il est couvert par l'excédent annuel de fonctionnement.

Les intérêts de la dette sont inscrits en section de fonctionnement. Ils font partie des dépenses courantes de la commune.

La commune a emprunté pour pouvoir effectuer des investissements lourds, dont la réfection et l'extension de la mairie. Elle n'emprunte plus depuis 2008.

À l'exception d'un emprunt réalisé pour l'achat du bureau de poste, dont l'annuité est couverte par les loyers.

En 2016, le capital restant dû s'élève à 4 608 552,05 €, à comparer aux recettes de fonctionnement (4 137 881,91 € en 2015).

L'annuité de la dette en 2016 se décompose en 362 969,23 € d'amortissement du capital et 197 444,55 € d'intérêts.

Le graphique ci-dessus montre un désendettement continu de la commune. Il fait apparaître de réelles possibilités d'emprunt à partir de l'année 2023.